

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

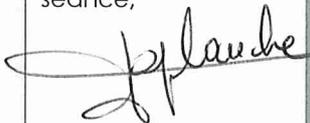
COMMUNE DE
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	13
Absents	4
Pouvoirs	1
Votants	14
Pour	14
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :
3 septembre 2024

Date d'affichage :
3 septembre 2024

Délibération D2024_053
Marché de maintenance
et de modernisation des
installations d'éclairage
public : choix du titulaire.

La secrétaire de
séance,

Mme LAPLANCHE

Le Maire,

Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le 13/09/2024

Berger
Levrault

ID : 073-217303288-20240909-D2024_053-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le lundi 9 septembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDUGAR Sandrine, M. BELLOT Julie, M. CARRON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, M. GRENARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MARTINEZ Nathalie, Mme MERLIER Séverine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène.

Pouvoir(s) : M. ANDREYS donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent(s) : Jane GINET, Christian PLUCHE, Marianne SPIRITO

Secrétaire de séance : Madame Delphine LAPLANCHE a été désignée secrétaire de séance.

.....
Monsieur l'adjoint au Maire, délégué aux travaux, rend compte aux membres du conseil municipal de l'appel d'offre lancé par la collectivité dans le cadre de la maintenance et de la modernisation des installations d'éclairage public.

Il s'agit d'un marché à bon de commande dans le sens d'accord-cadre et sera conclu avec un seul opérateur économique. Il n'est pas fixé de seuil minimum et le montant maximal cumulé des bons de commande n'excédera pas 320.000 € H.T. sur la durée du marché.

En date du 21 août 2024, 4 dossiers ont été réceptionnés.

L'étude desdits dossiers, par le bureau de maîtrise d'œuvre OMBRES & LUMIERES, a permis de classer les candidats comme suit :

- 1^{er} : entreprise NGE,
- 2^{ème} : entreprise CITEOS,
- 3^{ème} : entreprise PORCHERON,
- 4^{ème} : entreprise SERPOLLET.

Vu le code de la commande publique,

Au vu du classement des offres, il est proposé d'attribuer le marché public au candidat suivant : NGE Energies Solutions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de maintenance et de modernisation des installations d'éclairage public à l'entreprise NGE Energies Solutions, 385 route de la Peyrouse, 73800 LA CHAVANNE,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le marché de travaux à venir.